

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 septembre 2017

DCM N° 17-09-28-1

Objet : Subvention exceptionnelle d'aide pour les antilles françaises suite à l'ouragan Irma.

Rapporteur: M. le Maire

L'ouragan Irma a récemment frappé les Antilles françaises, et tout particulièrement les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

D'une ampleur exceptionnelle, il a détruit les infrastructures, les services publics et l'ensemble de la population a vu ses besoins élémentaires et ses biens durement touchés.

La Ville de Metz tient à s'associer à la mobilisation générale de personnes privées et de collectivités, pour aider les populations locales très durement touchées.

Il est ainsi proposé que la Ville de Metz participe à cet élan de solidarité par le vote d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix Rouge Française afin d'apporter soutien et aide matérielle à la population de ces îles françaises.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la Situation des Antilles françaises durement touchées par l'ouragan Irma.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE le versement d'une subvention de 5 000 € à La Croix Rouge Française.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Secrétariat Général
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ